



Premier pas vers le cap fixé par le Président de la République pour les sapeurs-pompiers

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France - Le 14 octobre 2017

[Communiqué de presse] A l'issue de 3 journées intenses d'échanges et de travaux, les sapeurs-pompiers ont écouté avec attention les annonces formulées ce matin par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, afin de décliner l'ambition affirmée le 6 octobre dernier par le président de la République pour renforcer le modèle français de secours d'urgence et de réponse aux crises. Leur Fédération est prête à travailler dès maintenant avec l'Etat et les collectivités locales à leur mise en œuvre, afin d'obtenir très rapidement des résultats tangibles – car la situation l'exige.

124e Congrès national des sapeurs-pompiers de France – Ajaccio

PREMIER ENJEU

Pérenniser le maillage territorial, qui fait des 6800 casernes de sapeurs-pompiers, comme l'a souligné le ministre, « *le dernier service public de proximité* » et donc mettre un terme à leurs fermetures en nombre.

Ce maillage, par contraste avec l'érosion du système de santé, fait en particulier des sapeurs-pompiers les principaux acteurs de la réponse aux besoins de santé des Français. Les sapeurs-pompiers demandent de ce fait à être reconnus comme des acteurs à part entière, capables de **piloter leurs propres missions de secours d'urgence aux personnes**. Après avoir attiré l'attention du ministre sur la situation des carences ambulancières, ils soulignent par ailleurs la nécessité de **définir au niveau national un cadre adapté pour la gestion des interventions non urgentes d'assistance aux personnes** permettant des déclinaisons adaptées dans les départements.

Gérard Collomb a déclaré vouloir se rapprocher au plus vite de la ministre de la Santé et de l'Assemblée des départements de France sur ce dossier. La FNSPF se réjouit que le ministre ait réaffirmé son attachement à **un commandement opérationnel des secours unique, sous l'autorité des préfets et du ministre de l'Intérieur**.

SECOND ENJEU

Renforcer la force sapeur-pompier dans sa double composante volontaires/professionnels.

=> Une commission nationale associant aux sapeurs-pompiers des personnalités reconnues et représentatives de notre pays, et en particulier de la société civile, sera chargée de formuler pour mars 2018 des propositions voulues « *audacieuses* » pour rendre plus attractif le modèle altruiste du volontariat, accroître les effectifs et selon le ministre « *inventer le volontariat du 21^e siècle* ».

Parallèlement à ces travaux, les sapeurs-pompiers seront partie prenante du projet de service national universel voulu par le président de la République, au titre de la valorisation du volontariat.

S'agissant des professionnels, la FNSPF a insisté sur la nécessité de garantir une cohérence des statuts, une attractivité des carrières et la spécificité du métier tout en favorisant leur mobilité auprès de services de l'Etat.

=> En réponse aux préoccupations de la FNSPF concernant la surcotation pour la retraite et la continuité statutaire, le ministre s'est engagé à traiter ces sujets dans le cadre d'une étude confiée aux deux inspections IGA et IGAS. La FNSPF reste vigilante à des mesures concrètes et rapides.

=> Enfin, le ministre a indiqué vouloir modifier le Code de la route afin de permettre aux sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions de secours, de conduire avec le permis B et une formation courte, des véhicules d'un tonnage inférieur à 5,5 tonnes. Il s'agit là d'une demande de longue date de la FNSPF, déjà en vigueur dans de nombreux pays européens.

TROISIEME ENJEU

La généralisation des gestes qui sauvent.

=> Comme le demandait la FNSPF, le ministre a confirmé l'objectif présidentiel de porter « à court terme » de 29 à 80 le pourcentage de la population initiée, grâce à une mobilisation de toute la société (école, entreprises, élus locaux...).

Lors de sa prise de parole, le président de la FNSPF a exprimé son accord ainsi que celui de Patrick Pelloux, pour poursuivre les travaux qu'ils ont engagés ce printemps (rapport Pelloux-Faure sur la généralisation des gestes qui sauvent) et dont le chef de l'Etat s'est inspiré pour la définition de cet objectif, le 6 octobre dernier.

QUATRIEME ENJEU

renforcer et rééquilibrer la gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités locales pour prendre en compte les mutations de l'organisation territoriale (développement des métropoles, projets de fusion de départements...).

Cette évolution implique une adaptation du financement des Sdis permettant de leur redonner des marges d'investissement et de mieux corriger les déséquilibres entre départements.

=> Gérard Collomb s'est sur point engagé à ce que des « *discussions approfondies* » soient engagées avec l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France dès 2018. La FNSPF souhaite ainsi une réunion rapide du Comité des financeurs des Sdis.

Dans ce cadre, la FNSPF a aussi rappelé la nécessité d'un appui financier de l'Etat pour soutenir les projets nationaux stratégiques : **le ministre de l'intérieur s'est ainsi engagé à concrétiser avant la fin du quinquennat deux préconisations anciennes de la FNSPF :**

- la généralisation de plateformes communes de réception des appels d'urgence regroupant sapeurs-pompiers, Samu et forces de l'ordre autour d'un **numéro unique, le 112** ;
- **le développement d'un système de gestion opérationnelle global**, dont le financement reste à parfaire (la FNSPF ayant rappelé au ministre que la somme inscrite dans le projet de loi de finances 2018 – 10 millions d'euros- est inférieure de moitié aux engagements pris antérieurement entre l'Etat et les élus).

La FNSPF prend acte de l'ensemble des chantiers ouverts par le ministre de l'Intérieur. Comme ce dernier l'a plusieurs fois évoqué dans son discours ce matin, il importe qu'ils démarrent au plus vite, pour apporter des réponses à la hauteur des besoins comme de l'ambition affichée. En quittant le congrès, le ministre s'est d'ailleurs engagé auprès d'Eric Faure, président de la FNSPF, à le recevoir sous 15 jours afin d'engager le processus de travail.